



Edito du MAIRE

Une année prend fin, une autre s'annonce...

La question de la pandémie reste malheureusement d'actualité partout. Cette année encore, l'équipe municipale s'est mobilisée pour apporter les meilleures réponses possibles aux soucis du quotidien. Une partie de ces réponses s'est d'ailleurs jouée sur un plan qui n'est pas strictement sanitaire : des événements organisés par le Comité des fêtes et la Municipalité ont permis, je le crois, d'apporter du plaisir et de la joie dans la vie communale.

Et si la forêt, écrin de notre village, nous aide également dans la traversée de ces temps troublés, elle souffre et dépérit du fait de différents fléaux et facteurs maintenant bien repérés. La prise de conscience se renforce de jour en jour et les collectivités, l'ONF, des associations et des usagers se mobilisent pour y remédier. C'est l'affaire de tous : chacun est concerné et a sa part de responsabilité à des degrés divers.

Je terminerai cet édit en vous souhaitant, au nom du Conseil municipal et des services communaux, de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2022 pleine d'attentions les uns envers les autres.

Claude Lebon

Directeur de publication : Claude LEBON | Comité de rédaction : L. BERTRAND, V. BROHON, P. COLLAS, C. GERBAULT, C. LEBON, Y. LE PAPE, E. MONTREUIL
Impression : COPITEC 03 44 91 54 95

AGENDA

La tenue effective des événements est à confirmer en fonction des éventuelles futures contraintes sanitaires :

- samedi 18 décembre : distribution des colis de Noël pour les aînés
- dimanche 19 décembre : sortie au théâtre à moustaches pour les aînés
- dimanche 2 janvier : 35^e cyclocross
- vendredi 14 janvier à 17h30 : atelier « Fabriquer ses produits ménagers » par le CPIE des Pays de l'Oise – inscription obligatoire auprès du CPIE – salle des associations (contact@cpie-hautsdefrance.fr - 03 23 80 03 02)
- dimanche 16 janvier : galette des rois pour les aînés salle des fêtes
- samedi 22 janvier : nuit de la lecture – médiathèque
- jeudi 27 janvier 2022 : cérémonie des vœux du maire salle des fêtes
- vendredi 25 février : conférence « Comment créer son potager en agroécologie » par le CPIE des Pays de l'Oise inscription obligatoire auprès du CPIE – salle des associations

Sommaire

Edito du maire / Agenda	1
Ecole et Nouveauté 2021 / Centre aéré Association PLMSS	2
RAM-RPE / Conseil Municipal des jeunes Plan Vélo le point	3
Photo des événements / La vie au village	4-5
Réalisations de la commune / Verbalisation électronique	6
En bref mais intéressant / La forêt en discussions	7
Cabinet médical / Meilleur apprenti de France JP Fontaine - Tour de France / Pompiers	8
Lavoir de la série / Ateliers Informatiques	9
Décès de Jean-Claude PICARD Etat Civil / Expression des deux listes	10
Simplification pour les demandes d'urbanisme	11-12



Retrouvez cette Gazette ainsi que de nombreuses actualités sur
→ le site web de Saint-Sauveur
→ la page Facebook de la mairie



Horaires et permanences

■ Mairie

Tel : 03 44 38 70 70

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h à 12h

Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

■ Médiathèque

Tel. : 03 44 86 14 90

Lundi de 16h à 18h

Mercredi de 16h à 18h

Jeudi de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

■ Député

L'attachée parlementaire de Pierre Vatin reçoit en mairie, sans rendez-vous, le 1^{er} mardi du mois

■ Conseillers départementaux

Jean Desessart :

sur rendez-vous au

06 13 62 12 75

jean.desessart@gmail.com

Sandrine De Figueiredo :

sur rendez-vous au

06 19 31 79 11

■ CCAS

Permanence en mairie un samedi sur deux de 10h à 12h (les semaines paires)

et sur rendez-vous au

03 44 38 70 70

■ Assistante sociale

Sur rendez-vous au :

03 44 10 43 30

■ Médecin de garde

En cas d'urgence de nuit et les week-ends, appelez le 15 qui fera la régulation de votre appel.

■ Pharmacie de garde

Affiché à l'officine de Saint-Sauveur.

Ou en appelant le numéro de Réso Gardes : 3237.

■ Urbanisme

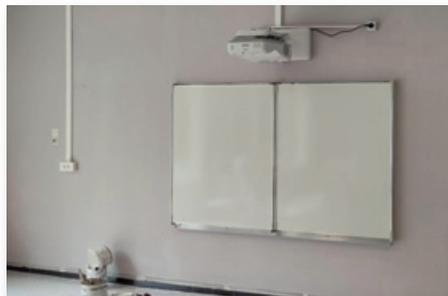
Permanence en mairie les mardi et jeudi de 9h à 11h et possibilité de rendez-vous au 03 44 38 70 70

ÉCOLES : DE LA NOUVEAUTÉ POUR CETTE RENTRÉE 2021 !

Cette nouvelle rentrée a vu l'arrivée de nouvelles enseignantes : Élise BARTHELEMY pour la classe des CE1-CE2, Aurélia CARVALHO pour les CP-CE1 (les jeudi et vendredi) et Emmanuelle DEPIERRE / Faustine LEROY qui enseignent à mi-temps en classe de petite section de maternelle. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite et d'épanouissement au sein de nos écoles.

Cette année, nous accueillons 98 élèves au sein de l'école élémentaire et 69 élèves au sein de l'école maternelle, dont 16 CP.

Afin d'améliorer l'environnement de travail de nos enfants, divers travaux ont été réalisés : installation de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) dans toutes les classes des deux écoles afin de rendre l'apprentissage plus ludique ; changements de mobilier dont de nouvelles chaises et tables dans la classe des moyens-grands de Mme SCOLAN, de nouveaux meubles de rangement dans la classe des petits et de nouvelles chaises dans l'école élémentaire.



CENTRE AÉRÉ 2021 - ENCORE DE BONS MOMENTS POUR LES (PLUS) PETITS ET LES GRANDS

Le centre aéré a été un succès cette année avec 65 enfants de 4 à 11 ans accueillis sur trois semaines et demie du 7 au 30 juillet.

Le centre s'étant déroulé dans de meilleures conditions que celles de l'an passé, les enfants ont pu profiter pleinement des diverses animations et sorties organisées, telles que bricolage, grands jeux, course d'orientation, journée cirque, parc Astérix, Grimp' à l'arbre... Les plus grands, ceux de 9 à 11 ans, ont eu l'occasion de partir en mini-camps de 4 jours dans la Somme et de faire de la course d'orientation, du canoë kayak et du paddle.



Nouveauté de cette année, l'accueil des enfants à partir de 4 ans s'est avéré concluant, « les petits » ayant pleinement profité des activités proposées.

Les enfants et l'équipe d'animation étaient ravis de cette édition 2021. La municipalité remercie la directrice, les 5 animatrices et le personnel de cantine pour leur investissement. Rendez-vous en juillet prochain pour de nouvelles animations !

Extension en 2022 ?

Pour l'année 2022, l'extension du centre aux adolescents de 12 à 14 ans pourrait se concrétiser. Les personnes intéressées sont donc appelées à se faire connaître en mairie (03.44.38.70.70 – centre-aere@saint-sauveur60.fr) avant le 15 janvier afin d'étudier la faisabilité de cet accueil.



POUR LES MÔMES DE SAINT-SAUVEUR : LA NOUVELLE ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Des parents d'élèves des deux écoles du village se sont réunis au sein de cette nouvelle association. Leur but : récolter des fonds pour les projets et activités des écoles. Pour prendre contact ou demander plus d'informations, écrire à : lesmomesdestsauveur@orange.fr



RPE : L'AIDE POUR LA GARDE DES PLUS PETITS

Depuis août, les « Relais assistants maternels » sont devenus « Relais Petite Enfance » (RPE). C'est le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Dès lors qu'un parent est en recherche d'un mode d'accueil, il doit se tourner vers le RPE. Ce service a aussi pour vocation d'accompagner les assistants maternels dans leurs démarches de professionnalisation (formations, réunions à thème, ateliers d'éveil...). Le RPE devient également le lieu d'informations privilégié des gardes à domicile.

Saint-Sauveur, qui dépend du secteur Sud, compte, au 1^{er} septembre 2021, 13 assistantes maternelles agréées actives, offrant 49 places d'accueil dont 41 places pour les moins de 4 ans et 8 places d'accueil périscolaire. Une fois par mois, un vendredi matin, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle peuvent être accueillis lors d'un atelier d'éveil dans la salle des associations de Saint-Sauveur : peinture, collage, jeux de manipulation, motricité, jeux d'imitation, lecture... font le bonheur de tous !

Parents ou futurs parents, si vous souhaitez la liste des disponibilités des assistants maternels ou pour toutes informations, vous pouvez prendre contact avec votre animatrice, Anne-Sophie GREENET, soit par courriel à relaissud@agglo-compiegne.fr, soit par téléphone au **03.44.38.58.31**.



INSTALLATION DU PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES !

Le 11 novembre dernier a eu lieu la cérémonie officielle d'installation du premier Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Sauveur. Ce sont ainsi 10 nouveaux conseillers, âgés de 7 à 15 ans, qui se sont vus remettre leurs écharpes tricolores. Leur but : imaginer et mener à bien des projets dans l'intérêt de tous les jeunes (et des moins jeunes).

Félicitations à eux ! Nous leurs souhaitons un très beau mandat !



Les jeunes élus (de gauche à droite) : Sacha BRAULT, Leana JOFFRIN, Cristiano DIZ LEGALLOIS, Elouan BOURDIER, Arnaud QUENTIN, Maxime LANGLOIS, Mahé BOURDIER, Jehanne SPENNATO, Valentine ISELLA et Lison MAGNY.

PROJET DE PISTE CYCLABLE DE SAINT-SAUVEUR – LE POINT

Pour rappel, l'ARC a lancé fin 2020 / début 2021 une concertation citoyenne sur les projets de pistes cyclables de son territoire. Saint-Sauveur est concerné par ce projet, l'ARC souhaitant relier la piste cyclable de Lacroix-Saint-Ouen à celle de Béthisy-Saint-Pierre.

Nous avons alors pu découvrir le projet de tracé initial sur le site de l'ARC : en sortie de la piste en provenance de Lacroix-Saint-Ouen, emprunt de la rue Pasteur, puis de la cavée Bergeron, avant de longer le village en lisière de forêt pour déboucher sur la rue Aristide Briand (D98) avant la sortie du village, pour finalement rejoindre la piste montant vers Béthisy-Saint-Pierre.

Ce tracé n'ayant pas fait l'unanimité (le conseil municipal a voté un avis basé sur une alternative et d'autres propositions commençaient alors à émerger), la municipalité a décidé de créer une commission afin d'identifier avec l'ARC le projet le mieux adapté, sécurisé et accessible, avec une attention particulière à l'impact environnemental.

Trois réunions se sont d'ores et déjà tenues depuis. Celles-ci ont notamment réuni des représentants du service transport de l'ARC, des élus de Saint-Sauveur (majorité et opposition), de la municipalité de Béthisy-Saint-Pierre, et des associations Béthisy nature et Saint-Sauveur à Pleins Poumons. Plusieurs tracés ont été évoqués et dernièrement, le service transport de l'ARC et la municipalité ont travaillé de concert pour l'évaluation de leur faisabilité. Le tracé définitif devrait être choisi début 2022 pour une mise en œuvre qui commencerait au mieux en 2023.



La vie du village



13 juillet - feux d'artifice du 14 juillet tirés derrière l'église



14 juillet
cérémonie de la fête nationale



3 septembre - des étudiants de l'UTC sont venus accomplir bénévolement quelques travaux - ici à l'œuvre au niveau de l'école élémentaire



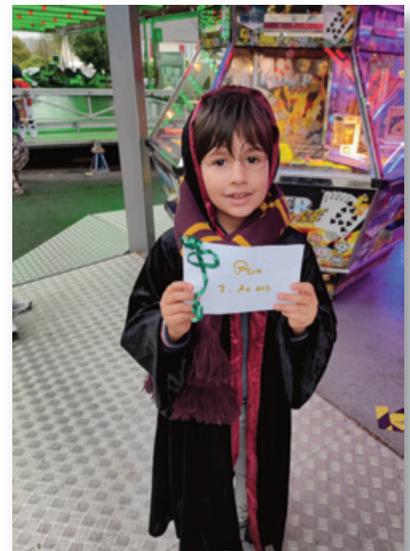
11 septembre - accueil des nouveaux habitants à la mairie



19 septembre - 1^{er} forum des associations, en marge de la brocante



19 septembre
brocante sous le beau temps



2 au 6 octobre - fête foraine avec concours de déguisement



9 octobre - concert d'Yves Usureau qui chante Brassens... et un peu plus !



31 octobre - randonnée en parallèle des courses organisées avec le club de course de Verberie



3 novembre - participation de 7 jeunes de Saint-Sauveur à la Journée Défense et Citoyenneté délocalisée à La Croix Saint Ouen, en présence du maire



11 novembre - cérémonie de commémoration de la fin de la première guerre mondiale



20 novembre - pièce de théâtre Avé César par la troupe l'Amuse en scène



21 novembre - Festival des contes d'automne «Contes au pays du soleil levant» et exposition sur le Japonj



30 novembre défilé d'Haloween



11 décembre - prêt de 100 boîtes ont été déposées pour les plus démunis autour des sapins du marché de Noël



11 décembre - marché de Noël sur la place de l'église

Réalisations de la commune

Voici une nouvelle section présentant spécifiquement les réalisations de la commune passées et à venir.

RÉALISATIONS PASSÉES



Restauration de la stèle du bois de l'Isle

1 940 €

Mai 2021

Nouveaux mobiliers et peinture dans les écoles

6 688 € // Été 2021

Installation de vidéo-projecteurs interactifs (VPI) dans les classes des deux écoles

25 435 € // Été 2021



Fin de réfection de la rue Pasteur et pose d'un ralentisseur

11 203 €

Été 2021

Réfection de la rue des sablons

22 559 € // Été 2021



Nouvel arrêt de bus dans la rue de la Liberté

3 335 €

Septembre 2021

RÉALISATIONS À VENIR

Alors que personne ne sait de quoi l'avenir sera vraiment fait, les éléments donnés ci-dessous ne sont que des prévisions.

CHANGEMENT DES FENÊTRES DANS LES ÉCOLES

Quoi ? Remplacement de toutes les fenêtres simple vitrage dans les écoles par des fenêtres double vitrage.

Pourquoi ?

- amélioration du confort thermique
- économies d'énergies

Quand ? Pendant les vacances scolaires 2022, voire 2023

PROMENADE ACTIVE

Quoi ? Création d'un parcours de 11 modules ludiques et sportifs le long de la piste cyclable.

Pourquoi ?

- proposition de nouvelles activités aux habitants

Quand ? 2022

NOUVELLES POUBELLES

Quoi ? Installation de nouvelles poubelles dans différents lieux fréquentés du village.

Pourquoi ?

- service supplémentaire pour les habitants
- recyclage hors domicile

Quand ? 2022

DISPOSITIFS DE RALENTISSEMENT À L'ENTRÉE DU VILLAGE RUE ARISTIDE BRIAND

Quoi ? Une zone surélevée et un feu récompense.

Pourquoi ?

- faire ralentir les véhicules à l'entrée de notre village

Quand ? 2022

VERBALISATION ÉLECTRONIQUE : POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RUES

La verbalisation électronique est en place sur la commune depuis le 1^{er} trimestre 2021 après une large information préven-

tive qui s'est déroulée sur une année, avec pour objectif de sensibiliser celles et ceux qui ne respectaient pas le Code de la route. Si la topographie du village ne permet pas toujours un stationnement et une circulation aisés en toutes circonstances, la municipalité s'efforce d'améliorer cette situation. Mais cela ne saurait excuser les comportements dangereux et une entrave exagérée des déplacements de tous les usagers : piétons, cyclistes et automobilistes. De fait, des PV ont été dressés pour les situations de nature à mettre en jeu la sécurité des personnes (sens interdit, stop, stationnement dangereux...) et pour les autres (véhicules garés sur trottoir, arrêts interdits le long des bandes jaunes...) non sans que des rappels préalables aient été effectués. Il reste encore des efforts à faire pour obtenir une situation plus sûre pour tous... On peut rappeler qu'un petit effort d'attention envers les autres, quelques pas de marche à pied, une utilisation raisonnée de la voiture et le respect du Code de la route, au final du civisme, pourraient à eux-seuls résoudre la majeure partie des problèmes liés aux déplacements !

EN BREF... MAIS INTÉRESSANT !

Attention aux travaux « clé en main » : une recrudescence est constatée concernant des travaux pour lesquels des professionnels proposent la gestion administrative sans la prendre réellement en charge... Alors que tout changement d'apparence d'un bâtiment nécessite au moins une déclaration préalable de travaux (DP), il est impératif qu'une demande d'urbanisme soit formulée auprès de la mairie, accordée et affichée pendant 2 mois. Le risque : voir ses travaux interrompus.

Nouvelle vente de composteurs par l'ARC : après le succès des ventes précédentes, une nouvelle édition de cette opération est programmée pour le début de l'année 2022. La réservation d'un composteur se fait par là : <https://demarches.agglo-compiegne.fr/reservation-de-composteur>



Changement de propriétaires de la boulangerie : la boulangerie changera de propriétaires en janvier. Merci aux futurs anciens propriétaires pour ces presque 6 années de régal !



Boîte aux lettres du père Noël : elle est en place devant la poste ! Et si la lettre comporte le nom, le prénom de l'enfant et son adresse, le Père Noël lui fera une réponse !

Élections de 2022 : il est possible à tout moment de vérifier en ligne son inscription sur les listes électorales et, jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles, de s'y inscrire si nécessaire.

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/inscription-sur-listeselectorales-nattendez-pas-dernier-moment>



Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : une nouvelle contrainte administrative demande à ce que le territoire imaginé dans le compiégnais soit subdivisé en 3... Soit, l'opération est en cours. Espérons qu'il s'agit de la dernière étape avant le lancement officiel de ce dispositif sur notre territoire !



Association Pumba poker club : le club a ouvert ses portes en septembre dernier et compte à ce jour 25 licenciés dont une dizaine de la commune. Au programme : des parties de poker 2 lundis soir par mois et la participation au championnat régional par équipes (qualificatif au championnat de France amateur). Renseignements sur la page Facebook ou par téléphone au

06.16.72.95.44



Aides financières pour les jeunes oisiens : 4 Pass Citoyen - sports, permis, BAFA et Avenir - sont proposés par le département de l'Oise. Ces aides aux jeunes peuvent aller jusqu'à 600 € :

<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise>



LA FORÊT EN DISCUSSIONS

La forêt de Saint-Sauveur (autrement appelée « forêt de Compiègne ») est une des grandes forêts domaniales françaises. Et que ce soit son gestionnaire-exploitant (l'ONF), les riverains ou les touristes, tout le monde voudrait en profiter, avec des attentes qui peuvent parfois s'opposer.

Mais depuis quelques temps, notre forêt subit de nombreux stress qui la fragilisent : hausse de la température, sécheresses, hannetons, scolytes, cerisiers tardifs...



Aussi, pour concilier (voire réconcilier) les multiples visions de la forêt tout en prenant en compte les menaces qui pèsent sur elle, deux nouvelles instances de concertation, ont récemment vu le jour à différentes échelles :

- au niveau de l'Association du Pays Compiégnois (réunion de 3 intercommunalités autour de Compiègne), une démarche prenant également en compte la forêt de Laigue a commencé en septembre dernier et vise à définir d'ici juin prochain un plan d'actions sur des domaines variés comme la préservation de la biodiversité, la valorisation touristique, les usages du bois, l'information... Diverses associations, des collectivités, l'ONF et des professionnels sont mobilisés dans ce projet ;
- au niveau communal, la municipalité et l'ONF ont lancé un atelier d'échanges auquel sont conviées des associations du village et les directrices des écoles. Cet espace de dialogue installé en octobre sera également l'occasion de faire éclore des initiatives communes pour toujours mieux connaître la forêt et se comprendre mutuellement.

Si la forêt fait parler, espérons nous entendre pour que tout le monde puisse en profiter encore longtemps !

CABINET MÉDICAL



Vous habitez Saint-Sauveur et vous aimeriez revoir un médecin exercer dans la commune ? Alors faites passer le mot : le cabinet médical flambant neuf recherche toujours son médecin ! Pour toute piste, n'hésitez

pas à contacter la mairie notamment en écrivant à medecin@saint-sauveur60.fr (autres coordonnées en page 2).



UN JEUNE ÉTUDIANT RÉCOMPENSÉ !

En juillet, a eu lieu le concours des meilleurs apprentis de France du GARAC, école nationale des professions de l'automobile. Après des épreuves départementales et régionales, Gabin CAURIER, jeune Saint-Salvatorien de 17 ans, a brillé en obtenant la médaille d'argent de ce concours national dans la catégorie Maintenance des véhicules de transport routier.



Actuellement en alternance chez Volvo Truck, il prépare un BTS mécanique poids lourds. Nous le félicitons et nous lui souhaitons une belle réussite professionnelle !

SDIS 60 - UN BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE DE VERBERIE

Le centre de secours de Verberie est une unité opérationnelle du SDIS 60 constituée de pompiers professionnels et volontaires. Quelques chiffres font ressortir son activité sur l'année 2020 pour notre commune :

- interventions : 127 (114 en 2019) ;
- sorties d'engins : 170 (150 en 2019) ;
- temps d'intervention : 685 heures (607 en 2019) ;
- délai moyen d'arrivée des secours : 17 minutes et 53 secondes ;
- victimes : 104 dont 4 personnes décédées, 7 blessés graves et 66 blessés légers.

Une intervention marquante : l'incendie d'un bâtiment de grand volume (+ de 500 m²) qui a nécessité la présence de 36 pompiers et 17 engins (dont des renforts des centres voisins) pour 1 heure et 19 minutes d'intervention.

Au nom de tous, nous leur exprimons notre totale considération.

LE TOUR DES CŒURS DE JEAN-PAUL FONTAINE

Après 25 ans d'activité, La Cauette à Bières de Jean-Paul et Nicole FONTAINE a baissé le rideau en avril 2021 pour une retraite bien méritée.

Pour Jean-Paul, jeune retraité actif et sportif, toujours d'équerre, il



fallait débiter cette retraite par un beau projet. Et quel autre projet aurait-il bien pu vouloir réaliser que son rêve d'enfant : faire le tour de France à vélo !

Amoureux du vélo depuis son plus jeune âge, Jean-Paul se souvient de ses heures passées en famille à suivre le tour de France cycliste à la radio dans les années 70 puis à la télé dès 1974, et de ses 20 ans de compétition de vélo. C'est donc naturellement que Jean-Paul a réalisé ce défi sportif du 8 mai au 29 juin 2021 : plus de 5 000 km / 46 étapes en 53 jours (seulement 7 jours de repos) / 38 cols franchis dont 7 hors catégories (dont le Tourmalet, le Mont Ventoux et le Galibier) / un total de 62 499 m de dénivelé !

Mais ce sportif généreux a aussi voulu que ce projet bénéficie à une association, "le Fil d'Ariane", qu'il a connu lorsqu'il participait à La voie du houblon, course caritative organisée par l'UTC. Ce tour des Cœurs s'est ainsi soldé par 6 300 € de dons pour cette association qui aide les personnes déficientes visuelles à surmonter leur handicap.

De ce parcours, Jean-Paul garde notamment en mémoire des retrouvailles, de belles rencontres et des moments de partage ; mais aussi le bonheur de pouvoir profiter de la nature, des paysages et de la beauté de la France... Son retour le 29 juin 2021 restera également un grand moment d'émotion.

LA CAUETTE À BIÈRES

Ouverte en juin 1996, La Cauette à Bières est une histoire de reconversion et d'amour pour les bières belges. Jusqu'à 6 personnes y ont travaillé pour vendre 350 sortes de bières en bouteille et 200 en fûts. Le rayonnement du commerce allait des particuliers aux cafés, restaurants, cavistes, bars à bières, clubs de sports, associations diverses et foyers universitaires... C'est certain, ce commerce saint-salvatorien manquera à bon nombre d'amateurs de bière !

LE LAVOIR DE LA SÉRIE



Comme de nombreux villages de France, Saint-Sauveur possédait ses lavoirs. L'un d'eux, le lavoir dit de la Série (ou Sirie), pourrait faire l'objet d'une recherche et d'une possible restauration, puisqu'il n'a pas disparu mais semble simplement avoir été comblé. La Rue de la Série, disparue, correspondait à la portion de l'actuelle Rue Pasteur située à proximité de la forêt. Le terme « Série » aurait un rapport avec l'appellation ancienne des parcelles d'exploitation forestière.

L'ancien lavoir de la Série était situé à une extrémité commune à plusieurs terrains. On pouvait y accéder par le sentier longeant le bas des jardins de la rue Pasteur. Les mères de famille venaient y faire leurs lessives avant l'arrivée de l'eau courante dans les logements et du progrès technologique (machines à laver). Il semble que sa structure rectangulaire et son pavage était en briques, avec une double margelle en ciment. Il était alimenté par un ruisseau provenant du bas des jardins voisins et qui rejoignait ensuite le ru de la Fontaine Saint Jean. Il était encore visible jusqu'au début des années 1970, puis il semble qu'il fut comblé d'abord par les forestiers, puis par le temps qui passe... Une « légende » affirme qu'une femme se serait noyée dans ce lavoir un peu avant la Seconde Guerre mondiale.

Ateliers informatiques

Depuis septembre, les cours d'informatique ont repris dans notre commune. Ils sont ouverts à tous et se présentent sous deux formes :

ATELIER SOS INFORMATIQUE

- proposé par la mairie en partenariat avec l'Association Familiale de la Région de Verberie (AFRV)
- **créneaux** :
 - le mercredi de 10h à 12h et le jeudi de 17h30 à 19h30 à raison d'une séance tous les quinze jours
 - aucune réservation nécessaire
 - prochaines séances : 15 et 16 décembre ; 5 et 6 janvier ; 19 et 20 janvier
- **adhésion** : 15€ par an et par famille
- **animateurs** : le président de l'AFRV, des bénévoles habitants de la commune et l'adjointe en charge de l'animation
- **matériel à apporter** : a minima ordinateur portable ou tablette, selon les besoins, smartphone et clef USB
- **programme adaptable** en fonction des besoins exprimés par les participants :
 - échanges ou transferts de fichiers (documents, photos, musiques...)
 - utilisation sécurisée de l'ordinateur (Windows, mails et spam, antivirus, Wifi...)
 - création et édition de documents (courriers, étiquettes, PDF...) via différents logiciels (type Word, Excel, Power Point...)
 - utilisations diverses du smartphone (guidage GPS, relais de connexion internet...)
 - consultation de dossiers et démarches en ligne (CAF, AMÉLI, CPAM...)
 - utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...) et moyens de communications (visioconférences)
 - gestion de ses contrats mobile et internet
- **renseignements** : afvr@famillesverberie.fr ou auprès de la mairie (03.44.38.70.70)



LES ESPACES CYBER BASE

- proposés par l'Agglomération de la Région de Compiègne dans toutes communes
- **créneaux** : le jeudi de 10h à 12h à Saint-Sauveur, à raison de deux séances par mois - d'autres créneaux sont accessibles à tous dans les autres communes
- participation gratuite
- animateurs : l'équipe de médiation numérique de l'ARC
- matériel : mis à disposition par la Cyber base
- programme non modifiable et déterminé à l'avance par trimestre :
 - 9 et 16 décembre : traitement de texte, mise en pratique
 - 6 et 20 janvier : démarches administratives et emploi / traitement de texte Word, niveau 2
 - 3 et 24 février : démarches administratives et emploi / accompagnement numérique
- réservation obligatoire au 03.44.42.56.30 ou cyber-base@agglo-compiegne.fr



Il est possible de participer aux deux formules sans même avoir suivi les premières séances... Tout dépend de vos besoins, de vos envies et de votre disponibilité, d'où l'ajout cette année d'une séance en fin de journée pour que tout le monde puisse en profiter ! Vous serez en tout cas toujours les bienvenus !

DÉCÈS DE JEAN-CLAUDE PICARD



Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Jean-Claude PICARD survenu mercredi 8 décembre.

Il a longtemps été au service de la commune en qualité de conseiller municipal depuis 1983 puis Adjoint au Maire (affaires scolaires et urbanisme) lors de précédents mandats jusqu'en 2014.

Toutes nos pensées vont vers ses enfants, sa famille et ses proches.

ETAT CIVIL

👶 Ils sont arrivés*

09/08/2021 Mycélium BOUCHER

17/10/2021 Yliann LEVASSEUR

27/11/2021 Alexandre DANNE

* Figurent ici uniquement les noms des enfants dont les parents ont autorisé la publication dans la presse.

⚰ Ils nous ont quitté

07/09/2021 Yves ABOT

16/11/2021 Jacques BERGAUT

08/12/2021 Jean-Claude PICARD

♥ Ils se sont mariés

18/09/2021 Sébastien CORNU et Sandrine COL

20/11/2021 Philippe PARMENTIER et Leila BASRAOUI

EXPRESSIONS DES LISTES DANS LA GAZETTE

LISTE UN PROJET, UNE VOLONTÉ, UNE ÉQUIPE POUR SAINT-SAUVEUR

Nous vivons depuis plusieurs mois une période particulière, semée d'éléments anxieux, en lien avant tout avec cette grave crise sanitaire. Elle semble prendre le pas sur nos vies quotidiennes, touche la planète toute entière et nul ne semble en mesure d'en entrevoir une fin possible. Pour autant, notre village serait-il devenu celui des « irrésistibles Gaulois » de Goscinny et Uderzo ? Il y a ici des jolies décorations de fêtes de fin d'année, un marché de Noël, une sortie au théâtre proposée aux anciens, des concerts, des animations, des soirées jeux pour tous, des séances de sport, des associations bien vivantes permettant de s'y retrouver selon ses centres d'intérêt... Bref une vie associative riche et dynamique renforçant la vie sociale !

Le bénévolat, la solidarité, la préoccupation de « l'autre » existent bien à Saint-Sauveur et font preuve d'une belle vitalité : le souci des anciens, des personnes précaires, des plus jeunes, bref de l'ensemble de ceux que l'on nomme les « administrés ». Un conseil municipal des jeunes vient d'y être créé car ce sont eux les porteurs d'avenir et il ne faudrait pas les désespérer. Ajoutons à tout cela une once de tolérance et un brin de civilité retrouvés pour préserver le « bon vivre » dans notre commune. A tous, nous souhaitons une belle fin d'année et formons des vœux pour que 2022 génère beaucoup de projets novateurs pour notre village !

Claude Gerbault

LISTE UN NOUVEL ÉLAN POUR SAINT-SAUVEUR

L'été est maintenant un ancien souvenir ; le brame du cerf et la jolie coloration des feuilles nous indiquent que l'automne est bien là ! En attendant les fêtes de fin d'année, quelques soirées sympathiques peuvent être proposées et la soirée consacrée à Georges Brassens avec l'excellente interprétation de notre ami Yves Uzureau, que nous sommes très heureux de remercier, fait partie de ces moments privilégiés et nous remercions aussi la municipalité qui a eu la bonne idée de l'organiser. Quel dommage, cependant, qu'elle fut dans un premier temps, réservée aux seuls habitants de notre village.

Néanmoins ouverte aux autres communes dans un second temps, ceci n'a pas suffi à permettre de jouer à guichets fermés ! Aussi, seule une subvention votée par le Conseil Municipal permettra d'équilibrer les comptes. Quel dommage ! Evitons à l'avenir de faire une pareille erreur ! Et surtout, cet exemple d'organisation ne doit pas être réitéré. N'ayons pas peur de partager nos moments de bonheur. Nous espérons qu'il en fut ainsi pour vous aussi. Enfin, il nous est très agréable de souhaiter, à chacune et chacun d'entre vous, de très bonnes fêtes de fin d'année et soyez assurés que notre engagement à vous servir, perdurera en 2022.

Etienne. Lucie. Emmanuel. Danièle

VOS DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME SE SIMPLIFIENT !

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), déposer vos demandes en ligne, sera bientôt possible.

À partir du 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), vous pourrez **déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne**, via un portail dédié répondant aux obligations légales imposées par l'État :

gnau.agglo-compiegne.fr



Votre demande sera réceptionnée en mairie et instruite par le service instructeur de l'ARC sous forme dématérialisée.

Cette évolution répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

Qu'est-ce qu'une autorisation d'urbanisme ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un Certificat d'Urbanisme pour obtenir des informations sur les règles et les taxes applicables sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Quelles sont les différentes autorisations d'urbanisme ?

Voici une liste (non exhaustive) des documents regroupés sous le terme d'autorisation d'urbanisme :

- Certificat d'Urbanisme
- Déclaration Préalable de travaux
- Permis de Construire
- Permis d'Aménager
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
- Permis de démolir

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Les avantages sont nombreux :

- Gain de temps
- Accessible 7/7 – 24/24
- Aide en ligne lors du dépôt de la demande
- Suivi en temps réel de l'instruction
- Traitement optimisé

Comment faire ?

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de déposer les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier. Pour cela, vous devez :

- Créer un compte,
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...),
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Remplir le formulaire cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Électronique qui sera la preuve de la transmission de votre dossier. La Commune, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par courriel.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous permettant de suivre l'instruction de votre demande en temps réel.

À noter, pour les personnes n'ayant pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, qu'il sera toujours possible de déposer votre dossier en format papier en mairie ou de l'adresser par courrier recommandé.

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous de la mairie, notamment lors des permanences urbanisme des mardis et jeudis entre 9h et 11h.

